



Résumé du rapport d'activité 2023

Service d'audit interne de l'Etat de Genève

Objectifs du service

Pour l'année écoulée, les objectifs fixés au service d'audit interne étaient les suivants :

1. Répondre dans une démarche proactive aux attentes de ses clients en apportant une aide efficace au parlement et au gouvernement dans leurs tâches de gestion et de haute surveillance de l'Etat.
2. Assurer que ses clients reçoivent, via ses audits, les informations utiles et nécessaires à la maîtrise des risques de l'Etat.
3. Planifier et réaliser ses audits en fonction desdits risques.

	Valeur cible	Valeur 2023
Obtenir une appréciation positive du travail du SAI par les commissions	85%	86%
Obtenir une appréciation positive du travail du SAI par les entités contrôlées	85%	94%

4. Assurer l'efficacité et l'efficience de la réalisation de ses audits.

	Valeur cible	Valeur 2023
Respect des délais planifiés pour les contrôles	90%	80%

5. Être un pôle de compétences à disposition de l'Etat en matière de systèmes de gestion, de normes comptables et de finance.

Contrôle du SAI – Agrément et certification

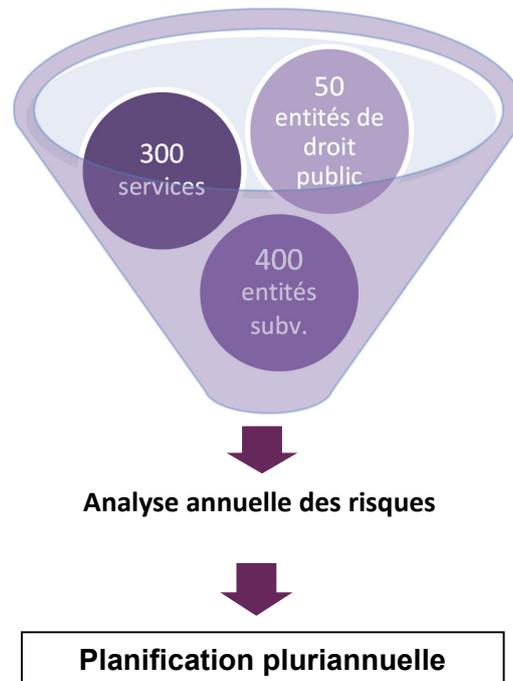
Au début de l'année 2020, le SAI a reçu de l'autorité de surveillance des réviseurs (ASR) le renouvellement de son agrément en qualité d'expert-réviseur.

Par ailleurs, depuis 2012, l'organisation du SAI est certifiée par un organisme externe conforme aux normes de l'IIA, normes qui définissent les règles professionnelles en matière d'audit interne. Lors de sa dernière certification (novembre 2022), l'évaluateur externe a validé « un excellent niveau de conformité aux exigences professionnelles ».

Ces agréments confirment le haut niveau de qualification du personnel du SAI et la qualité de la gestion du service. Par ailleurs, ils permettent d'attester que rien n'entache l'indépendance et l'autonomie du SAI.

Planification des audits

Le champ de contrôle du SAI comprend plus de 750 entités (services, offices, entités de droit public et privé). Le choix des audits repose sur une analyse annuelle des risques de chacune de ces entités. L'analyse aboutit à une planification pluriannuelle sur cinq ans.



La planification des audits du SAI a également pour objectif de couvrir l'ensemble des politiques de l'Etat. Le tableau suivant présente la couverture des politiques pour les trois dernières années :

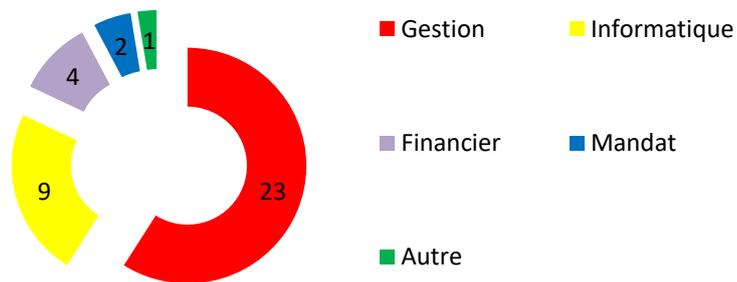
	Politiques	Nombre de rapports		
		2021	2022	2023
A	Autorités et gouvernance	2	4	2
B	États-majors et prestations transversales	4	1	6
C	Cohésion sociale	4	7	10
D	Culture, sport et loisirs	0	0	3
E	Environnement et énergie	2	1	2
F	Formation	6	6	8
G	Aménagement et logement	1	2	0
H	Sécurité et population	3	3	1
I	Impôts et finances	3	1	2
J	Justice	0	1	0
K	Santé	3	3	3
L	Économie et emploi	1	1	1
M	Mobilité	4	2	0



Rapports émis

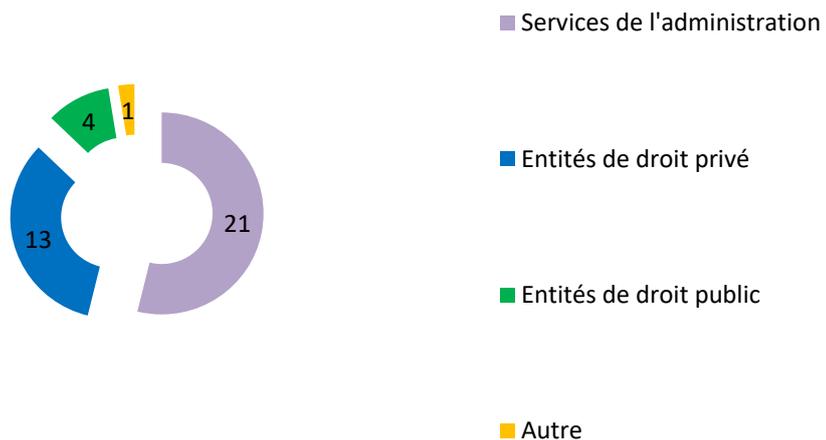
Pendant l'année 2023, le service d'audit interne a émis 39 rapports qui peuvent être répartis dans les catégories suivantes :

Nombre de rapports par catégorie



Les rapports émis concernent les entités suivantes :

Nombre de rapports par entité





Ces rapports comportent **276 observations et recommandations**, dont la répartition en termes d'importance¹ et de types d'audit est la suivante :

	Observations Niveau 1	Observations Niveau 2	Observations Niveau 3	Observations Niveau 4	Total
Audits financiers	2	1	0	0	3
Audits de gestion	56	115	20	1	192
Audits informatiques	8	47	7	0	62
Mandats	2	17	0	0	19
Total	68	180	27	1	276

Pistes d'économies

Les recommandations émises en 2023 font ressortir des économies possibles de l'ordre de plusieurs millions de francs.

Il sied, par ailleurs, de souligner que les recommandations du SAI n'ont pas comme unique objectif d'apporter une plus-value financière. Son champ d'actions couvrant l'ensemble des activités de l'Etat, l'objectif du SAI est également d'apporter une plus-value dans la maîtrise des risques et l'atteinte des objectifs opérationnels, le respect des lois et des règlements, ainsi que d'assurer la qualité du reporting financier et de gestion. Souvent moins spectaculaires, les recommandations émises dans ces domaines participent néanmoins à une meilleure organisation de l'Etat et, partant, à son efficience.

¹ Le degré d'importance de l'observation est exprimé par la graduation suivante : 1 - 2 - 3 - 4 (ordre croissant d'importance). L'importance attribuée à chaque observation découle d'une évaluation propre au SAI.



Observations ouvertes et suivi des recommandations

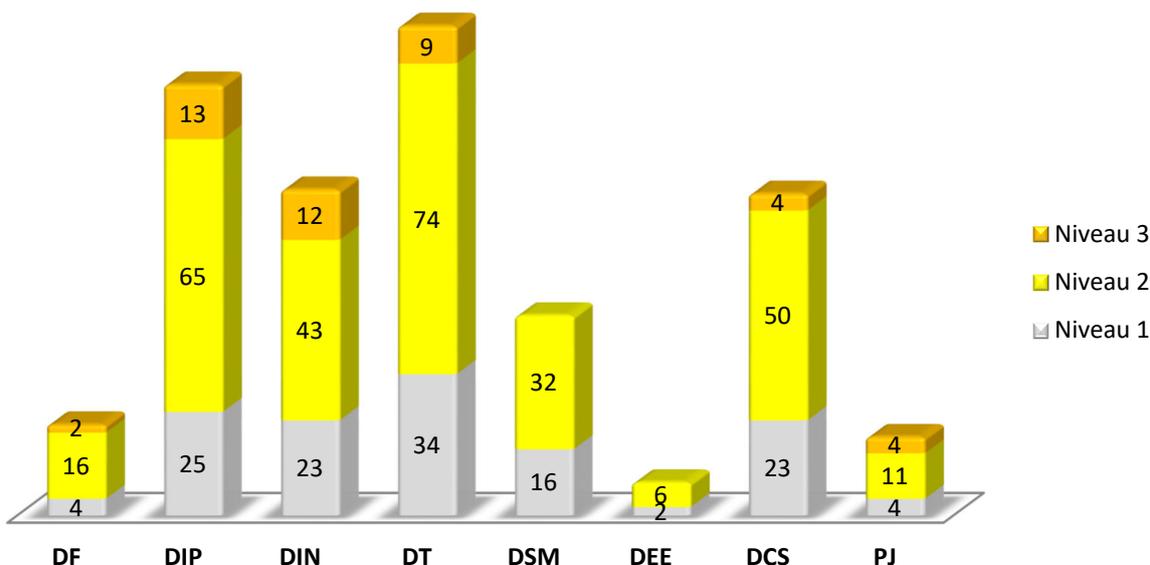
Dans le cadre du suivi des recommandations, malgré les efforts des départements, nous constatons qu'au 6 juin 2024, il reste pour les rapports sortis en 2023 et antérieurs : **753** observations ouvertes, dont **2** de niveau 4, **112** observations de niveau 3, **466** observations de niveau 2, et **173** observations de niveau 1.

Ces observations se répartissent entre les départements de la manière suivante :

	CHA	DF	DIP	DIN	DT	DSM	DEE	DCS	PJ	Total
Niveau 1	2	9	32	28	37	18	4	38	5	173
Niveau 2	4	31	117	67	83	55	7	88	14	466
Niveau 3	0	4	66	19	14	1	0	4	4	112
Niveau 4	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2
Total	6	44	217	114	134	74	11	130	23	753

Sur les **753** observations ouvertes, **472** observations ont dépassé les délais de régularisation.

Observations ouvertes dont le délai est dépassé (6 juin 2024)





Liste des audits effectués

N° rapport	Titre du rapport
23-01	Association La Corolle
23-02	Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées (FAHPA)
23-03	Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) – Affaires vétérinaires
23-04	Association Genève Futur Hockey (AGFH)
23-05	Service de l'information scolaire et professionnelle (SISP) et Cité des Métiers du Grand Genève
23-06	Fondation PRO
23-07	École climatique de Boveau
23-08	Audit intercantonal de l'Association CARA & de la plateforme DEP
23-09	Service de l'assurance-maladie de l'Etat de Genève
23-10	Fondation ETM - École des musiques actuelles et des technologies musicales
23-11	Office cantonal de la culture et du sport – Service de la culture
23-12	Processus de paie
23-13	Planification, coordination et gestion des travaux en sous-sol (organisation OGETTA)
23-14	Centre de formation professionnelle Arts – CFP Arts
23-15	Association Première ligne
23-16	Pro Infirmis Genève
23-17	Association Thaïs - Maison des Champs
23-18	Hospice général – Transition numérique
23-19	Université de Genève - Division des bâtiments (DiBAT)
23-20	Fondation Maison Rousseau et Littérature
23-21	Loi 12543 de refonte du SIC Aigle
23-22	Rapport d'activité 2022
23-23	Service de l'assurance-maladie (SAM)
23-24	Processus de gestion des licences logicielles
23-25	OCSIN - Cellule Enquêtes et Investigations
23-26	HES-SO Genève – Transition numérique
23-27	Service des prestations complémentaires (SPC)
23-28	OCSIN - Programme de gestion des risques humains liés aux MENaces internes et aux Fuites d'Informations Sensibles (MENFIS)
23-29	SOS Femmes
23-30	Service de l'office régional de placement (ORP)
23-31	Résidence Mandement Sàrl
23-32	Rapport sur le canton de Genève d'après l'article 104a LIFD et d'après la directive de l'Administration fédérale des contributions (AFC)
23-33	Direction des affaires financières et des activités de support (DAFAS) - Service du registre fiscal
23-34	Jeunes en situation de rupture scolaire : filière préqualifiante
23-35	Gestion des risques et de la fraude
23-36	Convention d'objectifs Services industriels (SIG) 2020-2024
23-37	Service d'autorisation et de surveillance des lieux de placement (SASLP)
23-38	Gestion de la demande et usage du CREN
23-39	Brigade de sécurité et des audiences (BSA)